

FICHE CONSEIL POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES EAJE APRÈS LE 11 MAI 2020

DGA-DSS/DEF/Service de PMI 49/Unité modes d'accueils, 04/05/2020

Basé sur les recommandations du ministère de la santé du 01/04/2020

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes_accueil-0_3ans.pdf

Les conseils contenus dans ce document sont établis à partir de l'état des connaissances ce jour et pourront être modifiés au fur et à mesure de la mise à jour des informations sanitaires et gouvernementales.

HYGIÈNE

1- DES PERSONNES :

a. Respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser (et éternuer) dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

b. Hygiène des mains

- POUR LES PROFESSIONNELS : se laver systématiquement les mains A L'EAU ET AU SAVON en priorité* (SHA si pas d'eau à proximité) pendant 30 SECONDES :
 - Le matin avant tout contact avec les enfants
 - Après tout contact avec l'un des parents
 - Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
 - Avant et après chaque change
 - Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
 - Avant et après avoir manipulé les poubelles et sacs poubelle
- POUR LES ENFANTS autant que possible :
 - A l'arrivée de l'enfant (avant qu'il entre dans la pièce d'activités)
 - Avant chaque repas
 - Avant chaque sieste
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé

APPRENTISSAGE pour les plus grands du lavage des mains, petites expériences possibles pour leur en montrer l'intérêt (paillettes sur les mains, poivre dans l'eau qui s'éloigne si savon...)

*** Usage de solutions hydro-alcooliques :**

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées.

Les SHA sont efficaces pour la désinfection des mains et doivent être facilement accessibles.

Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées (urines, selles, autres dépôts type terre, nourriture, peinture...)

Les SHA doivent IMPERATIVEMENT être rangées hors de portée des enfants (risque grave si ingestion).

Leur utilisation doit rester exceptionnelle pour les enfants et limitée aux situations où aucun point d'eau avec savon n'est disponible. Dans tous les autres cas le lavage des mains est préférable.

Essuie mains :

Privilégier les essuie mains JETABLES, et si serviettes en tissus : laver après CHAQUE utilisation (donc une serviette tissu ne servira qu'à UNE SEULE personne) et organiser un bac « serviettes sales » fermé et vidé régulièrement.

Dans les établissements, les instructions d'hygiène des mains doivent être **affichées**.

c. **Hygiène des tenues professionnelles**

- Le salarié change de tenue à son arrivée et à sa sortie de la crèche : une tenue de travail est obligatoire, distincte de la tenue « de ville ».
La tenue de travail reste dans la structure et est lavée dans la structure également (lavage à 60°C minimum, pendant au moins 30 minutes).
- Pas de bijoux (ni de montre) ni vernis à ongles
- Cheveux attachés, ongles courts

2- DES LOCAUX, DU MATÉRIEL :

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers USUELS**.
- Nettoyer tous les jours (voire plusieurs fois par jour) le matériel utilisé et l'environnement quotidien (plan de change, poignées de portes, tables, chaises, lits et mobiliers permanents) sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets*** en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche
- Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles). Pour le change, prévoir une serviette par enfant. Changer la serviette de bain quotidiennement, voire plus si elle est souillée.
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer régulièrement les locaux (au moins le matin, pendant la sieste et le soir. Voire beaucoup plus fréquemment)

**** Produits ménagers :**

Utiliser **LES MEMES PRODUITS** qu'à l'habitude, mais de façon plus stricte et régulière. Ils doivent respecter la norme NF 14476. Vous pouvez également utiliser le nettoyage vapeur.

Le vinaigre blanc est inefficace sur le virus du covid.

Les sprays dits « assainissant » (à base d'huiles essentielles par exemple) sont dangereux pour la santé des enfants comme des professionnelles et inefficaces sur la qualité de l'air intérieur.

L'eau de javel n'est recommandée qu'en cas de cas Covid confirmé chez un enfant ou un professionnel ayant fréquenté la structure. En dehors de ce cas précis, elle n'est pas recommandée et reste un **produit dangereux** et un fort irritant respiratoire.

ATTENTION aux accidents domestiques : cf guide 60 millions : <https://www.60millions-mag.com/2020/03/31/confinement-4-conseils-pour-eviter-les-accidents-domestiques-17328>

*****Les jeux des enfants :**

Un minimum de jeux seront mis à disposition des enfants. On peut par exemple préparer plusieurs bacs de jeux à renouveler plusieurs fois dans la journée pour ne pas laisser trop longtemps les mêmes jeux en présence des enfants et des professionnels. Privilégier les jeux lavables facilement et retirer les peluches et autres jouets non lavables. Certains jeux peuvent être lavés au lave-vaisselle.

3- ALIMENTATION :

Mesures habituelles d'hygiène, en particulier pour celui qui prépare : lavage des mains+++ et masque si possible (tissus).

Fiche de l'ANSES pour faire ses courses avec les précautions utiles liées au covid :

<https://www.anses.fr/fr/content/covid-19-les-gestes-%C3%A0-adoption-pour-faire-les-courses>

Si le repas est fourni par les parents : ils doivent être remis dans une boîte hermétique facilement nettoyeable et identifiée au nom de l'enfant.

Les couverts doivent être identifiés pour chaque enfant et ne doivent pas être partagés.

LES MASQUES

Il a été développé pour l'ensemble des professionnels ayant un contact régulier avec le public (en dehors du domaine de la santé) une catégorie de masques non sanitaires.

A ce titre, les professionnels des modes d'accueil du jeune enfant doivent en être équipés.

Quelques pistes pour s'équiper :

le dispositif StopCovid19 :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/presentation-STOPCOVID19.pdf>

ou les grandes surfaces et leurs sites internet

ainsi que la plateforme de e-commerce de la poste (à venir) et les pharmacies

++ Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas ++

RÈGLES DE STOCKAGE DES MASQUES :

2 bannettes avec couvercle propre et sale.

Lorsque je retire mon masque je le mets dans le bac identifié « sale »

RÈGLES A RESPECTER AU PORT DU MASQUE :

Ne pas toucher l'avant du masque quand vous souhaitez le mettre ou l'enlever - privilégiez les attaches latérales.

Si vous touchez votre masque, lavez-vous les mains immédiatement

Ne jamais se toucher le visage (ni les yeux) qui est la première source d'entrée du virus

ENTRETIEN MASQUE TISSUS :

Laver le masque à 60 °C minimum pour au moins 30 minutes, avec votre détergent machine habituel OU passer le masque en tissu au four à 70°C pendant 30 minutes

Une vidéo ludique pour mieux comprendre :

<https://positivr.fr/si-tu-portes-un-masque-fais-le-bien-coronavirus/>

ADAPTATION DE LA COMMUNICATION AVEC L'ENFANT :

Veiller à l'approche de l'enfant à capter le regard de l'enfant avant de s'approcher pour lui donner un soin ou aménager son espace en adoptant une voix dans une tonalité rassurante.

Veiller à intensifier l'expression émotionnelle (aussi bien au niveau du visage que dans l'intonation de la voix) pour « compenser » le manque d'informations véhiculées par la partie masquée.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

1- ACCUEIL DES ENFANTS

Les parents sont tenus de vérifier la température de leur enfant chaque jour et d'informer la structure si celle-ci est supérieure à **38°C**. Dans ce cas, l'enfant fébrile ne sera pas accueilli dans la structure (quels que soient les symptômes donc même en cas de pathologie intercurrente pouvant expliquer la fièvre) sauf après avis et certificat d'un médecin.

Limiter l'accueil simultané à **10 ENFANTS** (au besoin faire différents groupes, mais en respectant les mesures ci-dessous)

En cas d'accueil de plusieurs groupes de 10 enfants au sein d'un même établissement :

- Ne pas organiser de temps de **regroupements** des enfants,
- Ne pas organiser d'activités collectives ou de **repas communs** aux groupes d'enfants,
- **Ne mutualiser ni** les personnels **ni** le matériel entre les groupes d'enfants

Mettre en place si possible pour les activités manuelles, un système de boîte de crayon personnelle avec code couleur et photo pour que les enfants arrivent à se repérer au maximum et éviter l'échange des crayons

Éviter de se trouver en face de l'enfant (plutôt de côté), pas de bisous sur le visage
+ portage dos à ventre par exemple des enfants.

Favoriser au maximum les jeux en extérieurs ou les promenades en poussette (laver la poussette ensuite à l'eau et au savon)

Prévoir un **deuxième doudou** et éventuellement une tétine qui resteront en permanence au sein de la structure, et qui devront y être lavés régulièrement (à 60 °C pendant au moins 30 minutes).

Éventuellement prévoir **une boîte fermée** avec le nom de chaque enfant pour y ranger le doudou et la tétine et éviter la manipulation par les autres enfants pendant la journée.

Prévoir des chaussons restant dans la structure pour les enfants.

Dans la mesure du possible, faire dormir un enfant par chambre ou distancer les lits.

2- ACCUEIL DES PARENTS

L'accueil des parents est organisé de manière à limiter les risques de contamination

- Accueillir les parents à **l'entrée** de l'établissement ou de l'unité d'accueil uniquement.
- **Une personne à la fois** dans l'entrée, les autres personnes patientent à l'extérieur.
- **Echelonner** au maximum l'arrivée des parents pour éviter qu'ils ne se croisent (15 minutes d'écart par exemple)
- Mettre en place une organisation permettant de respecter **1m** de distance entre les parents et entre les parents et le personnel (ligne de confidentialité, traçage au sol...).
- Mettre en place une organisation permettant de **limiter le temps passé** avec les parents (des messages électroniques pourront être envoyés) tout en accompagnant au mieux cette transition pour l'enfant
- Adopter la **salutation distanciée** (ne pas serrer la main, ne pas embrasser)
- Prévoir un espace (tapis au sol par exemple) pour que le parent pose l'enfant en sécurité et que la professionnelle le prenne ensuite sans passer de bras en bras.
- Mêmes règles de **lavage des mains** pour les parents : SHA à disposition à l'entrée de la structure
- Pas d'objets ni d'**affaires personnelles**
+ tenue de rechange de l'enfant restant dans la structure.